

galerie - librairie

mai 2019

1

Communiqué de presse

Culture/Exposition de photographie

Christophe Loiseau Droit à l'image

Du 12 mai au 30 juin 2019 Vernissage le samedi 11 mai à 18h En présence du photographe.

Pour réaliser son projet « Droit à l'image », le photographe français Christophe Loiseau a fait le pari de travailler avec des détenus. Pendant près de deux ans, il a en effet animé un atelier photographique dans la maison centrale d'Arles, l'une des sept prisons françaises les plus sécurisées.

Ayant obtenu l'autorisation de photographier partout dans la prison et d'introduire des objets utiles aux images recherchées, le photographe a pu collaborer avec une quarantaine de détenus. Partant d'entretiens sur l'image que chacun a de lui-même, et sur l'image que l'on veut donner de soi, il a mis en scène des « histoires-portraits ». Celles-ci sont nées de la complicité entre le photographe et son modèle, lequel avait le choix de proposer un objet ou un lieu comme point de départ à la prise de vue. Le but n'était pas de produire un reportage sur la vie carcérale, « l'objet prison » n'étant quasiment jamais apparent.

« Droit à l'image » a ainsi permis aux détenus de réfléchir à une représentation d'euxmêmes et d'utiliser la photographie comme instrument de découverte. Il a aussi mis en évidence l'importance des portraits en prison, les détenus n'ayant pas de photographies d'eux-mêmes, ce qui signifie aussi qu'ils ne peuvent en donner à leurs proches.

Photographe professionnel depuis 1993, Christophe Loiseau (*1968, vit et travaille à Lille) travaille dans de nombreux domaines de la photographie (portraits, spectacles, réalisation de scénographie en image, installation photographique, animation d'atelier photo). « Droit à l'image » a été exposé lors des Rencontres de la photographie à Arles en 2018 et au Jimei x Arles International Photo Festival 2018.

http://christopheloiseau.photodeck.com/

En 2015, la direction de la Maison centrale d'Arles souhaitait proposer aux prisonniers un atelier autour de la photographie. Jean-Michel Gremillet, inventeur de projets artistiques en prison, a alors sollicité Christophe Loiseau, qui avait déjà mené plusieurs expériences dans des univers sociaux très différents. Partant d'entretiens sur l'image que chacun a de lui-même, et sur l'image que l'on veut donner de soi, le photographe met en scène des «histoiresportraits ».

Lorsque j'ai commencé cette série d'images, j'ai fait le choix de ne rien vouloir connaitre de ce qui avait conduit ces hommes en prison. Lors de nos nombreuses rencontres, il n'en fut presque jamais question. On ne parle pas de ça en détention, ni d'ailleurs de la durée de la peine prononcée.

Je passe toujours beaucoup de temps en amont pour préparer les portraits que je réalise. Lorsque c'est possible, je rencontre les personnes à deux reprises au moins : lors d'un premier entretien, nous essayons ensemble de trouver une idée, un lieu pour la prise de vue. lci, les contraintes étaient nombreuses. Chaque lieu, chaque objet choisi nécessitaient une autorisation préalable de la direction de la prison. Si le projet était accepté (ce qui fut presque toujours le cas), il nous fallait nous inscrire dans la vie de la prison pour réussir à rejoindre des lieux, ce qui nécessite toujours le passage d'un nombre important de grilles et de portes, passant d'un bâtiment à un autre.

Au bout de ces couloirs, de ces attentes liées à des mouvements de personnes, nous parvenions enfin dans un jardin qu'entretient à force de volonté un détenu, dans la cour du quartier disciplinaire ou encore dans une salle d'activités. Nous étions autorisés pour une heure - rarement plus - à détourner la fonction d'un de ces lieux, qui devenait alors le théâtre de ces histoires-portraits.

Durant deux ans et demi, j'ai pu constater qu'ici, la photographie prenait une importance hors norme. Nous sommes habitués à la circulation des images et pourtant, dans cette prison de haute sécurité, celles-ci n'existent pas. Les détenus ont bien la possibilité de faire appel à un photographe extérieur pour qu'il réalise d'eux les photos d'identité nécessaires à un document officiel. Ce sont ces images qui témoigneront du temps qui passe.

J'ai dû, durant ce processus de travail, respecter des règles très strictes : toutes les images réalisées devaient être validées par l'administration. Aucune des images ne devait par exemple montrer l'emplacement des caméras, ni les miradors ou autres dispositifs de sécurité. Lorsque je récupérais ces images, rarement le jour même, j'avais l'interdiction de les diffuser et lorsque je souhaitais remettre des tirages aux détenus, il me fallait à nouveau les soumettre au chef de détention.

Pour que ces portraits existent, il fallait aussi que les personnes détenues consentent par écrit à la diffusion de leur image lorsque cette diffusion est de nature à permettre leur identification. Ce qui fut fait. A la fin de ce travail, il me fallut également obtenir l'autorisation de diffuser ces portraits dans cette exposition auprès de la direction de l'Administration Pénitentiaire. Après plusieurs mois d'attente, le verdict est tombé : je n'étais pas autorisé à exposer 9 des 28 portraits proposés, en application de l'article 41 de la loi pénitentiaire de novembre 2009, qui permet à l'administration de s'opposer à la diffusion de l'image d'une personne condamnée, dès lors que « cette diffusion est de nature à permettre son identification et que cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée ».

J'ai fait le choix de ne présenter qu'une sélection de 17 images sur les 19 autorisées. Lors de nos entretiens, il fut souvent question du temps qui transformera leurs visages, leurs corps: l'un d'entre eux souhaitait être grimé pour ressembler à celui qu'il serait dans trente ans, lorsqu'il sera libéré. Ce temps qui passe sur eux, et qui passera aussi sur nous, c'est ce qui nous avons en commun.

Christophe Loiseau

Images tirées de l'exposition «Droit à l'image» © Christophe Loiseau

Les images peuvent être utilisées uniquement pour la promotion de l'exposition



Michel, de la série «Droit à l'image». © Christophe Loiseau



P.B., de la série «Droit à l'image». © Christophe Loiseau



Christophe, de la série «Droit à l'image». © Christophe Loiseau



Jean, de la série «Droit à l'image». © Christophe Loiseau

Document et images haute définition à télécharger sur focale.ch/espace-presse. Mot de passe : acces_presse